

Certificat de compétence EEA

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Banque, assurances et immobilier - Assurances**

Expertise dommages assurance

Code(s) NAF : **66.21Z**

Code(s) NSF : **313**

Code(s) ROME : **C1107**, **C1106**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2000**

Mots clés : **DOMMAGES**, **ASSURANCE**, **EVALUATION**, **EXPERTISE**

Identification

Identifiant : **1362**

Version du : **10/12/2015**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- -
- [Avis du Comité Particulier de Certification des Experts](#)
- [Décision de la CPNEFP du 28 novembre 2014](#)

Non formalisé :

- -

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Disposer des compétences pour réaliser des missions d'expertise dommages assurance mises à la fois au service des assureurs et des assurés.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- -

Descriptif général des compétences constituant la certification

Réaliser des évaluations qualitatives, quantitatives et financières des biens (matériels et immatériels).

Réaliser des évaluations financières des dommages matériels et évaluation des conséquences financières associées (perte d'exploitation, perte de revenu, etc...).

Rechercher et analyser des évènements dommageables ou susceptibles de l'être.

Réaliser des pré-diagnostic de risque.

Modalités générales

Personnel amené à traiter des missions d'expertise dommages à forts enjeux techniques et/ou financiers.

Liens avec le développement durable

Public visé par la certification

Salariés

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Renforcer ses compétences dans son domaine d'activité.

Valoriser son savoir faire auprès des clients.

Pour l'entité utilisatrice

Disposer de compétences spécifiques de haut niveau reconnu par le marché.

Répondre favorablement aux attentes "client" sur les missions d'expertise à forts enjeux.

Promouvoir les parcours professionnels au sein de l'entreprise.

Evaluation / certification

Pré-requis

Cf. paragraphe 3.1 du [référentiel de certification G100](#).

Compétences évaluées

Cf. paragraphe 5.3 du [référentiel de certification G100](#).

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

-

Centre(s) de passage/certification

- CNPP CERT PARIS

La validité est Temporaire

6 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétence EEA

Plus d'informations

Statistiques

444 certifiés en activité.

Autres sources d'information

—